

SEANCE DU 10 MARS 2025

Par convocation du 04.03. 2025, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le dix mars 2025 à 20h30 en Mairie.

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2024 : Sce Général, Sce Eau, Sce Assainissement
 2. Compte de Gestion 2024 : Sce Général, Sce Eau, Sce Assainissement
 3. Devis SAS Cailloux BTP : travaux parking
 4. Vote des subventions aux associations année 2025
 5. Tarifs 2025 Service Général
 6. Dégrèvement pour surconsommation d'eau
 7. Dissolution du Syndicat Intercommunal du réseau câblé du Rupt de Mad
 8. Informations diverses
 9. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour certaines autorisations d'urbanisme
 10. Devis travaux Eurovia
- Présents : [Mrs CAILLOUX, COLLA, GOUSSOT, BEUCART](#) et [Mmes AUBURTIN, BESNARD, MERAND, SEHILI, SOMNY, ROMELOT](#)
 - Excusé : M Magri
 - Absents non excusés : Mme Bergé, Mrs Royer et Wagner
 - Pouvoir :
 - Secrétaire : [Mme Sehili](#)
 - Nombre de conseillers en exercice : 14 – Le quorum est atteint
 - Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2025 est adopté

Ouverture de la séance à 20h36

n° 1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIFS 2024 : Sce Général

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Marie-Catherine SEHILI,

1^{er} adjointe, vote le **Compte Administratif de l'exercice 2024 du Sce Général** et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	779 775.14
	Réalisé :	524 318.94
	Reste à réaliser :	142 767.00
Recettes	Prévu :	779 775.14
	Réalisé :	380 871.09
	Reste à réaliser :	136 850.00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	662 050.70
	Réalisé :	343 012.81
Recettes	Prévu :	662 050.70
	Réalisé :	676 669.17
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement : déficit		-143 447.85
Fonctionnement : excédent		333 656.36
Résultat global : excédent		190 208.51

n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 : Sce Général

Le Conseil Municipal,

- Après avoir approuvé le compte administratif 2024 du **Sce Général**
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de : 86 844.66
 - un excédent reporté de : 246 811.70
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 333 656.36
 - un déficit d'investissement de : 143 447.85
 - un déficit des restes à réaliser de : 5 917.00
 - Soit un besoin de financement de : 149 364.85

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT : **333 656.36**
⇒ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **149 364.85**
⇒ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT : **184 291.51**
⇒ RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT : **143 447.85**

n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Sce Eau

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Marie-Catherine SEHILI,

1^{er} adjointe, vote le **Compte Administratif de l'exercice 2024 du Sce Eau** et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	70 092.00
	Réalisé :	14 323.51
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	119 449.83
	Réalisé :	119 447.53
	Reste à réaliser :	0
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	46 578.12
	Réalisé :	17 000.11
Recettes	Prévu :	46 578.12
	Réalisé :	47 384.65
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement : excédent		105 124.02
Fonctionnement : excédent		30 384.54
Résultat global : excédent		135 508.56

n° 1-4) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Sce Assainissement

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Marie-Catherine SEHILI,
1^{er} adjointe, vote le **Compte Administratif de l'exercice 2024 du Sce Assainissement** et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	131 667.35
	Réalisé :	111 780.80
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	131 667.35
	Réalisé :	89 134.67
	Reste à réaliser :	0
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	136 308.75
	Réalisé :	76 374.26
Recettes	Prévu :	136 308.75
	Réalisé :	134 901.77
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement : déficit		-22 646.13
Fonctionnement : excédent		58 527.51
Résultat global : excédent		35 881.38

n° 2-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2024 : Sce Général

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Sce Général
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2024 du Sce Général, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2024 du Service Général.

n° 2-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2024 : Sce Eau

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Sce Eau
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2024 du Sce Eau, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2024 du Service Eau.

n° 2-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2024 : Sce Assainissement

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Sce Assainissement
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2024 du Sce Assainissement, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2024 du Service Assainissement.

n° 3) AUTRES CONTRATS (1.4) – AMÉNAGEMENT QUARTIER PALLON-CRÉATION PARKING : devis de l'entreprise CAILLOUX BTP SAS

Hors la présence de Monsieur le Maire, Madame Sehili, 1^{ère} adjointe, présente aux Conseillers un devis de l'entreprise CAILLOUX BTP SAS pour des travaux liés au programme d'aménagement du quartier du Pallon et création de Parking. Il s'agit de :

Fourniture et pose d'une base de clôture, longueur 20.50 ml, en limite de propriété Commune/riverains : 2 366 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire :

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Accepte le devis correspondant de l'entreprise CAILLOUX BTP SAS pour un montant de 2 366 € HT

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

n° 4) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : année 2025

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025.

SUBVENTIONS 2025		BP 2025
c/ 657364	Coopérative scolaire	500 €
c/ 657363	CCAS	2 200 €
c/ 65748	Subventions de fonctionnement aux Associations :	3 600 €
	<i>Amicale des Sapeurs Pompiers Arnaville</i>	500 €
	<i>Asso. des Fêtes et Manifestations Arnaville</i>	100 €
	<i>Bibliothèque : « Je bouquine à Arnaville »</i>	700 €
	<i>Groupe Sportif Arnaville Novéant</i>	1 000 €
	<i>A.M.A.P. d'Arnaville</i>	150 €
	<i>Prévention routière de Mthe-et-Mlle (Nancy)</i>	80 €
	<i>Collège Plante Gribé Pagny/Moselle : sorties pédagogiques</i>	200 €
	<i>Asso. V.M.E.H. Maison de Retraite (Thiaucourt)</i>	50 €
	<i>Amicale du Personnel Communal et Intercomm. (Thiaucourt)</i>	100 €
	<i>A.D.M.R. (Pagny sur Moselle)</i>	100 €
	<i>Les Restaurants du Cœur (Vandoeuvre)</i>	100 €
	<i>S.N.I. (Pont-à-Mousson)</i>	50 €
	<i>S.S.I.A.D. (Pont-à-Mousson)</i>	50 €
	<i>Asso Le Souvenir Français (Vandoeuvre les Nancy)</i>	50 €
	<i>Asso Thank GI'S (Corny)</i>	200 €
	<i>Imprévues</i>	170 €

Les crédits seront votés au Budget Primitif 2025.

n° 5-1) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2025 SCE GENERAL : salles, matériel, droits place, broyeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les différents tarifs applicables au 01.04.2025.

a) Location salles Centre Culturel :

SAMEDIS, DIMANCHES, JOURS FERIES	Pour les Habitants de la Commune	Pour les non-résidents
salle n° 1	150 €	300 €
salle n° 2	250 €	400 €
office	50 €	65 €
Demi-journée salle n° 1	100 €	200 €
Demi-journée salle n° 2	200 €	300 €

UTILISATION A BUT LUCRATIF	Pour les associations de la Commune	Pour les non-résidents
salle n° 1	mise à disposition gratuite	500 €
salle n° 2		600 €
office	après avis du Maire	250 €

Cautions : 400 € (dégradation des lieux) et 100 € (nettoyage des locaux utilisés).

b) Location de matériel :

- Ensemble composé d'une table et deux bancs	:	10.00 €
- Caution (pour nettoyage et entretien du matériel)	:	80.00 €

c) Droits de place :

- Emplacement de moins de 6 m2	:	16.00 €
- Emplacement de 6 à 50 m2	:	32.50 €
- Emplacement de + de 50 m2	:	64.50 €

d) Location broyeur à végétaux :

	Location à la journée	Location à la ½ journée
Carburant fourni	160 €	120 €
Carburant non fourni	120 €	

n° 5-2) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2025 SCE GENERAL : éléments de sécurité sur trottoirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs 2025 pour le remplacement des éléments de sécurité sur trottoirs arrachés par des camions ou autres véhicules.

Date d'effet au 01.04.2025	Prix unitaire
1 barrière	430.00 €
1 potelet	282.50 €
1 barrière + 1 potelet	712.50 €
1 barrière + 2 potelets	941.00 €
Redressement et peinture barrière	264.50 €
Redressement et peinture potelet	178.00 €

Ces prix sont calculés en tenant compte des frais engagés par la Commune, à savoir :

- prix d'achat de la barrière, du potelet, du béton de scellement
- coût de la main d'œuvre

La Commune n'est pas assujettie à la TVA.

n° 6) FINANCES : DIVERS (7.10) – DÉGRÈVEMENT SURCONSOMMATION D'EAU

M. Damien LEVEQUE, domicilié 184 rue de la Chapelle, informe le Conseil Municipal que sa dernière facture d'eau a révélé une surconsommation importante avec un volume de 330 m3 portant le montant à 1550.56 € TTC alors que la moyenne de consommation de ce foyer est de 51 m3 par an.

Considérant qu'aucune cause visible de la fuite ne pouvait être décelée et que, depuis l'intervention d'un plombier, aucune anomalie n'a été relevée, M. LEVEQUE sollicite un dégrèvement.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être assuré que la surconsommation facturée à Mr Lévêque entre dans les conditions de dégrèvement approuvées par délibération du 04.09.2020,
- Après avoir appliqué les calculs prévus à ladite délibération,
- Après en avoir délibéré,

fixe comme suit les nouveaux volumes à facturer à Mr LEVEQUE, en lieu et place de sa facture du 31.01.2025 :

- Part EAU POTABLE : assiette de facturation : 103 m3 (soit un dégrèvement de 227 m3)
- Part ASSAINISSEMENT : assiette de facturation : 51 m3 (soit un dégrèvement de 279 m3)

Cette délibération sera transmise, pour application, à la Sté MOSELLANE DES EAUX/VEOLIA.

n° 7) INTERCOMMUNALITÉ (5.7) – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RÉSEAU CABLÉ DU RUPT DE MAD ET DU RÉÉMETTEUR DE WAVILLE

Par courrier du 18.02.2025, Madame le Préfet rappelle que le « Syndicat Intercommunal du Réseau câblé du Rupt-de-Mad et du réémetteur de Waville » ne fonctionne plus depuis de nombreuses années et que l'objet pour lequel il a été constitué n'est plus d'actualité.

Par conséquent, une procédure de dissolution est envisagée et l'avis des Conseils Municipaux des Communes membres est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un **avis favorable** à la dissolution du « Syndicat Intercommunal du Réseau câblé du Rupt-de-Mad et du réémetteur de Waville »

n° 9) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES (5.2) – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DÉLIVRANCE D'AUTORISATION D'URBANISME

Hors la présence de Monsieur le Maire, Madame Sehili informe les Conseillers que l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme stipule :

Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Le Conseil Municipal,

- Lecture faite de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme
- Après en avoir délibéré

Désigne Madame Marie-Catherine SEHILI, 1^{ère} adjointe, pour délivrer les autorisations d'urbanisme sollicitées par le Maire, soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

n° 10) AUTRES CONTRATS (1.4) – AMENAGEMENT CARREFOUR : devis entreprise EUROVIA

Le Maire sensibilise les Conseillers sur la dangerosité du carrefour entre le chemin de Lolliex, la RD 952 et l'accès Trapil à la sortie du village (vers Pagny sur Moselle) :

- manque de visibilité à la sortie du Chemin de Lolliex en raison du virage et des piliers de pont SNCF
- inondation des abords de la RD 952 par suite de ravinement du chemin de Lolliex

Afin de sécuriser le carrefour pour les usagers (propriétaires des terrains alentour et techniciens des infrastructures TRAPIL), le Maire propose des travaux d'aménagement : prolongation d'une section en enrobés vers le chemin d'exploitation pour éviter les migrations de cailloux et mise en œuvre d'un caniveau de type AC pour canaliser l'eau du chemin.

La dépense s'élève à 7 383.77 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la réalisation de ces travaux
- autorise le Maire à passer commande auprès de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 7 383.77 € TTC.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2025.

Clôture de la séance à 23h

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 20.03.2025

- n° 1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIFS 2024 : Sce Général
 n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 : Sce Général
 n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Sce Eau
 n° 1-4) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Sce Assainissement
 n° 2-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2024 : Sce Général
 n° 2-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2024 : Sce Eau
 n° 2-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2024 : Sce Assainissement
 n° 3) AUTRES CONTRATS (1.4) – AMÉNAGEMENT QUARTIER PALLON-CRÉATION PARKING : devis de l'entreprise
 CAILLOUX BTP SAS
 n° 4) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : année 2025
- n° 5-1) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2025 SCE GENERAL : salles, matériel, droits place, broyeur
 n° 5-2) FINANCES : DIVERS (7.10) – TARIFS 2025 SCE GENERAL : éléments de sécurité sur trottoirs
 n° 6) FINANCES : DIVERS (7.10) – DÉGRÈVEMENT SURCONSOMMATION D'EAU
 n° 7) INTERCOMMUNALITÉ (5.7) – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RÉSEAU CABLÉ DU RUPT DE
 MAD ET DU RÉÉMETTEUR DE WAVILLE
 n° 9) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES (5.2) – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA
 DÉLIVRANCE D'AUTORISATION D'URBANISME
- n° 10) AUTRES CONTRATS (1.4) – AMENAGEMENT CARREFOUR : devis entreprise EUROVIA
 n°8) INFORMATIONS DIVERSES : néant

Signatures

Cailloux, le Maire	Sehili, la secrétaire
--------------------	-----------------------